

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle
municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue
Principale, le 23 mai 2012 à 19 h.**

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Johanne Gilbert Roy
Siège no 2 Monsieur Daniel Quirion
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin
Siège no 4 Monsieur Mario Breton
Siège no 5 Monsieur Alain Champagne
Siège no 6 Monsieur Martin Mathieu

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Francine Talbot, directrice générale/secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Herman Bolduc, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2012-05-148 Il est proposé par madame Johanne Gilbert Roy, appuyé par monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant : (le point varia (8) reste ouvert)

3. RENCONTRE AVEC LES GENS DE LA RUE JOBIN

4. ENGAGEMENT DE L'ADJOINTE

5. BORNE CHEZ LAURENT BERNARD & FILS

6. DROIT PASSAGE JEAN-SÉBASTIEN BEAULIEU

7. ACHAT DE CHAISES POUR ARÉNA

8. AUTRES ITEMS :

- ENTRETIEN PELOUSE
- SOCCER
- ENTRETIEN ARÉNA ÉTÉ
- MAISON MONSIEUR ELEUCIPPE JOBIN

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. RENCONTRE AVEC LES GENS DE LA RUE JOBIN

Les contribuables de la rue Jobin ont été invités à la réunion pour prendre des informations sur les travaux et poser leurs questions.

Il leur a été souligné que :

- chaque contribuable doit prouver à l'inspecteur municipal qu'il a ou n'a pas de drain de fondation, ce qui se fait généralement en creusant près du solage;
- les égouts pluviaux doivent **obligatoirement** être connectés si le contribuable a un drain de fondation et si la situation par rapport à la rue le permet et ce, aux frais du propriétaire. Les travaux devront être effectués avant la pose d'asphalte. Il devra y avoir un certificat de conformité délivré par l'inspecteur municipal avant d'enterrer la conduite.
- ceux-ci doivent engager des entrepreneurs privés, car Giroux et Lessard n'est pas tenu d'effectuer les connections sur leur terrain;
- les bacs à vidange et à recyclage devront être approchés le plus possible du chemin disponible;
- l'entrepreneur charge le matériel régulièrement et enterre le plus possible à mesure; il fera également des entrées temporaires;
- il y aura au final une largeur de 24 pieds d'asphalte et les lignes des propriétés ne seront pas touchées;
- les travaux commenceront en bas de la rue, c'est-à-dire à partir de la route 269;
- chaque propriétaire décide de la largeur de son entrée et en avise l'entrepreneur. L'inspecteur municipal passera avec celui-ci pour en faire la délimitation;
- il leur a été souligné que c'est un temps propice s'ils désiraient effectuer des changements à leur entrée d'eau ;

Pour terminer, le maire a invité les contribuables à aviser immédiatement l'entrepreneur et les ingénieurs en cas de problèmes et d'en faire également part au conseil.

4. ENGAGEMENT DE L'ADJOINTE

À la demande de monsieur Luc Poulin ce point est reporté à la fin soit après le point (8) autres items.

5. BORNE CHEZ LAURENT BERNARD & FILS

2012-05-149

Considérant que monsieur Jean-Sébastien Beaulieu désire obtenir un droit de passage sur le terrain de la municipalité à partir de la ligne du

terrain de Laurent Bernard et Fils (LOT 19-13-P) et au début du terrain de la municipalité côté nord pour monter une ligne électrique jusqu'à son emplacement;

Considérant qu'une borne est manquante du côté nord du lot (19-13-P).

Par conséquent il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les employés de la municipalité essaient de la trouver à l'aide d'un détecteur de métal ou que si l'essai est infructueux, que soit demander les services de l'arpenteur monsieur Francis Carrier.

6. DROIT DE PASSAGE JEAN-SÉBASTIEN BEAULIEU

2012-05-150

Considérant la résolution numéro 2012-05-136 intitulée « LIGNE ÉLECTRIQUE PARC INDUSTRIEL »;

Considérant que le droit de passage doit être fait par acte notarié selon les informations prises auprès du procureur;

Par conséquent, il est résolu par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'un contrat notarié soit fait pour enregistrer la servitude de passage au frais du contribuable jusqu'à concurrence de 300\$, la différence étant assumée par la municipalité.

7. ACHAT DE CHAISES POUR ARÉNA

2012-05-151

Considérant que suite à l'incendie qui a complètement détruit la bâtisse des Chevaliers de Colomb, la salle de l'aréna sera louée plus fréquemment;

Considérant que nous n'avons pas un nombre suffisant de chaises pour suffire à la demande de location;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Martin Mathieu, appuyé par monsieur Mario Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit acheté cent chaises de modèle 101-p au montant de 27\$ chacune, taxes en sus et les frais de transport si applicable.

8. AUTRES ITEMS :

• 8.1 ENTRETIEN PELOUSE

2012-05-152

Considérant qu'aucun candidat n'a appliqué pour l'offre d'emploi de l'entretien de pelouse fait par le biais de la télévision communautaire lors de la réunion du 1^{er} mai 2012.

Considérant que monsieur Doris Boulanger a accepté de faire une soumission pour la tonte de gazon des parcs et divers endroits visités avec monsieur Luc Poulin;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par madame Johanne Gilbert Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit mandater monsieur Doris Boulanger pour la tonte de pelouse à un taux horaire de 30\$ par heure incluant la fourniture des équipements, l'essence et le temps d'homme.

8.2 SOCCER

Les élus discutent du terrain de soccer et demandent :

- que dès que les employés municipaux auront terminé le rechargement, qu'ils débutent la mise en place des tuyaux du terrain de soccer,
- de prendre un rendez-vous avec DJ Lessard pour évaluer les travaux électriques à faire ;
- que les employés municipaux installent un tuyau 3/4 pour l'eau en même temps que l'électricien passera les fils électriques dans la terre ;
- qu'une recherche de prix soit faite pour six poteaux et six lumières.

8.3 ENTRETIEN ARÉNA ÉTÉ

2012-05-153

Considérant qu'aucun candidat n'a appliqué pour l'offre d'emploi pour l'entretien de l'aréna en période estivale faite par le biais d'une annonce locale;

Considérant qu'il y a eu une location de la salle pour une après funérailles et que monsieur Marc Faucher a accepté en tant qu'employé municipal de s'occuper de ce dit travail à la demande de la directrice générale;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Mario Breton, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que monsieur Marc Faucher soit mandaté pour faire l'entretien de la salle de l'aréna pour la période estivale à son taux horaire habituel.

8.4 MAISON MONSIEUR ELEUCIPPE JOBIN

L'idée est réitérée par madame Johanne Gilbert Roy d'acheter la maison de monsieur feu Eleucippe Jobin pour améliorer l'accès de la rue Labrecque .Le sujet reste en suspens considérant qu'il manque des informations pour prendre une décision.

8.5. EMBAUCHE DE L'ADJOINTE

2012-05-154

Considérant que le poste de directeur(trice) général(e) / secrétaire-trésorier(ère) adjoint(e) est ouvert;

Considérant qu'à la suite de l'offre d'emploi publiée à Saint-Honoré par le biais d'une circulaire maison, nous avons reçu cinq candidatures avant la date de tombée et que deux de celles-ci ont un lien de parenté avec monsieur Luc Poulin et madame Johanne Gilbert Roy. Ces deux conseillers(ères) quittent donc la réunion à 20h40;

Considérant que suite au compte-rendu fait par la directrice adjointe aux élus au sujet des candidatures reçues, quatre d'entre elles ont été rejetées à cause du manque d'expérience en comptabilité;

Considérant qu'une seule des candidatures détenait suffisamment d'expérience, mais n'était pas disponible cinq jours par semaine et qu'elle s'était déjà désistée une première fois;

Considérant qu'après vérification avec le procureur monsieur Gabriel Chassé du bureau d'avocats Tremblay Bois Mignault Lemay visant à vérifier qu'aucune lois du code civil, du code municipal, ni des normes du travail ne régissent le processus d'embauche. La municipalité n'est donc pas tenue d'embaucher parmi les personnes qui ont répondu à la demande d'emploi. La seule obligation de celle-ci étant de ne pas rejeter de candidat pour cause discriminatoire;

Considérant que deux autres personnes ont appliqué sur le poste après la date butoir et qu'une d'elle satisfait aux exigences de l'emploi tant qu'à son expérience et à sa disponibilité;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Daniel Quirion , appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que soit engagée madame Erika Ouellet pour combler le poste.

8.6. AIDE À L'APPRENTISSAGE DE L'ADJOINTE

2012-05-155

Considérant que malgré son expérience en comptabilité, madame Ouellet devra apprendre le volet qui est propre au municipal;

Considérant que madame Patricia Paquet qui compte plusieurs années de comptabilité municipale et qui a déjà travaillé au sein de notre municipalité est d'accord pour venir entraîner madame Ouellet selon ses besoins et à la demande de la directrice générale;

Par conséquent, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale puisse engager madame Patricia Paquet selon les besoins de la situation.

8.7 AIDE OCCASIONNELLE

2012-05-156

Considérant que madame Vickie Poirier demeure disponible pour aider à combler les heures de la semaine du 1^{er} au 8 Juin 2012, car madame Ouellet entrera à demi temps pour la première semaine et en d'autres temps si besoin il y a.

Par conséquent, il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Martin Mathieu et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale puisse engagée madame Vickie Poirier occasionnellement selon les besoin de la situation.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

En l'absence d'assistance, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2012-05-157

Il est proposé par monsieur Alain Champagne, appuyé par monsieur Daniel Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance. Il est 21 h03.

HERMAN BOLDUC, MAIRE

FRANCINE TALBOT, D. G. - SEC.-TRÉS.